

**Province de Québec**

Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase  
Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 30 mai 2016 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire  
Madame Marjolaine Dubé D'Astous  
Monsieur Martin Carrier  
Madame Chantal Gendron  
Madame Johanne Caron  
Monsieur Mario Gendron

Madame Mélanie Bélanger est absente

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**  
**Résolution 100-16**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 sur proposition de Monsieur Mario Gendron et appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Mandat au Service de génie municipal de la MRC de la Matapédia
4. Ouverture et résultats des soumissions pour achat d'une niveleuse usagée articulée
5. Engagement pour emploi d'été
6. Estimation des coûts pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc
7. Levée de la réunion

**Lecture de l'ordre du jour, adoption**  
**Résolution 101-16**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

**Mandat au Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia**  
**Construction d'une nouvelle salle communautaire**  
**Résolution 102-16**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité mandate le Service de génie municipal de la MRC de la Matapédia pour :

1. suivi et coordination auprès de la municipalité
2. rédaction, lancement de l'appel d'offres et analyse des soumissions pour le mandat de services professionnels (architecte et ingénieur)

La municipalité accepte le budget d'honoraires professionnels de la MRC de la Matapédia d'environ 4 000 \$ pour la réalisation de l'étape 2 dans le cadre du projet de la construction d'une nouvelle salle communautaire.

Adoptée

**Ouverture et résultats des soumissions pour achat d'une niveleuse usagée articulée**  
**Résolution 103-16**

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'une niveleuse usagée articulée;

**Attendu que** quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner : Équipements Sigma inc., Les Entreprises Georges Valois & Fils inc., Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. et Transport Martin Alain inc.

**Attendu que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 25 mai 2016 à 16 h 5 au bureau municipal en présence de monsieur Jean-Marc Dumont, maire agissant comme témoin;

**Attendu qu'** une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

**En conséquence**, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission conforme de Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc., pour l'achat d'une niveleuse usagée articulée de marque Champion, modèle 730A. au montant de trente-cinq mille six cent quarante-deux dollars et 25 (35 642.25 \$) incluant les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission déposée le 24 mai 2016. Que la dépense soit affectée au poste budgétaire n° 03 60 000 729.

Que monsieur Jean-Marc Dumont, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour l'achat de la niveleuse usagée articulée de marque Champion ainsi que tous les documents pour le transfert du véhicule à la Société d'assurance automobile du Québec.

Adoptée

***Monsieur Martin Carrier, conseiller et Madame Johanne Caron, conseillère quitte la salle du conseil avant la discussion du point n° 5 à 21 h 40.***

**Engagement pour emploi d'été**

**Résolution 104-16**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité engage Madame Britany Carrier et Monsieur Sébastien Caron pour l'entretien des platebandes, faire le coupe-herbe, tondre les pelouses sur les terrains municipaux et d'autres petits travaux qui s'ajouteront. Les employés seront supervisés et les travaux définis par la directrice générale. Le taux horaire a été établi et sera inscrit sur la liste des salaires 2016.

Adoptée

***Monsieur Martin Carrier, conseiller et Madame Johanne Caron, conseillère reviennent à la salle du conseil après le point n° 5 à 21 h 47.***

**Estimation des coûts pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc**

**Attribution du contrat de gré à gré**

**Résolution 105-16**

**Attendu que** la municipalité a adhéré au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme;

**Attendu que** la municipalité par la résolution N° 66-16 a demandé une estimation des couts à Richard Poirier & Frères Électrique Ltée pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la proposition de prix au montant de ±11 106 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc, l'estimation comprend :

- ▶ **Poteau client avec compteur et panneau électrique (matériel et main-d'œuvre)**
  - ▶ **Trois (3) luminaires décoratifs et bases de béton (matériel et main-d'œuvre)**
  - ▶ **Filage, boîtes, conduits et raccordements (matériel et main-d'œuvre)**
- Adoptée**

**Levée de la réunion**  
**Résolution 105-16**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier de clore la séance à 22 h.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire

\_\_\_\_\_  
Colette D'Astous, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire